

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023 DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

Chers contribuables et citoyens,

Afin d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2023. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été présentés à la séance du conseil municipal du 07 juillet 2025.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Tout d'abord, concernant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2023, les revenus de la Municipalité se sont chiffrés à 2 022 642 \$ alors que les charges s'élevaient à 2 427 538 \$.

À la fin de l'exercice financier 2023, la dette à long terme de la Municipalité était de 1 386 260 \$ alors que la valeur nette de nos actifs à long terme s'établit à 10 328 280 \$.

Au 31 décembre 2023, l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales s'établissait à (26 414) \$

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les états financiers de la Ville de Métis-sur-Mer ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Le rapport du vérificateur ne contient aucune réserve et indique que les états financiers consolidés produits donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville de Métis-sur-Mer au 31 décembre 2023.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Comme requis par l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération et l'allocation des dépenses versées aux élus en 2023 sont les suivantes :

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION	TOTAL
MAIRE	6 141.12 \$	3 070.50 \$	9 211.62 \$
CONSEILLER	2 047.08 \$	1 023.48 \$	3 070.56 \$

Jean-Pierre Pelletier,
Maire.